

Fiche signalétique


Kelthane* 50W Acaricide agricole

*Marque de commerce de Dow AgroSciences - Dow AgroSciences Canada Inc. est un usager autorisé.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613 996 6666

1. Product Identification:

Nom du produit: Kelthane* 50W Acaricide agricole

Utilisation du produit: Un acaricide procurant un taux d'élimination initial et une bonne activité résiduelle contre la plupart des acariens agricoles.

N° de code du produit: 88800

N° d'identification GMID: 173223

Entrée en vigueur: 14 mai, 2008

Fournisseur:

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 2100, 450 – 1st Street SW,
Calgary, Alberta,
Canada, T2P 5H1
www.dowagro.ca

Ce produit est réglementé en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires

2. Composition:

Component	CAS Number	% (w/w)
Dicofol	000115-32-28	50,0
Autres ingrédients:		50,0
Incluant:		
Produits de réaction	indisponible	
Lignosulfonate de sodium	000806-51-6	
Silice amorphe	007631-86-9	

3. Renseignements sur les dangers:
Aperçu des risques:

Ce produit est une poudre dont la couleur varie du blanc au gris et qui dégage une odeur similaire à celle du foin fraîchement coupé. Une surexposition, par n'importe quelle voie, peut causer de la nervosité et de l'hyperactivité, des maux de tête, des nausées, des vomissements, d'autres sensations inhabituelles ainsi que de la fatigue. Des convulsions et un coma peuvent s'ensuivre.

Effets possibles sur la santé:

Note: . Une surexposition, par n'importe quelle voie, peut causer de la nervosité et de l'hyperactivité, des maux de tête, des nausées, des vomissements, d'autres sensations inhabituelles ainsi que de la fatigue. Des convulsions et un coma peuvent s'ensuivre. Des surexpositions répétées peuvent causer des lésions au cœur, aux reins et au foie.

Yeux: Un contact direct avec ce produit peut causer une irritation oculaire modérée.

Contact cutané: Des expositions prolongées ou répétées peuvent causer une irritation de la peau.

Absorption cutanée: En raison de la nature de cette préparation, il est peu probable qu'une exposition professionnelle normale entraîne l'absorption de quantités nocives.

Ingestion: Il est peu probable qu'une exposition professionnelle normale entraîne l'absorption de quantités nocives.

Inhalation: L'inhalation des poussières peut irriter le nez et la gorge.

4. Premiers soins:

Contact avec les yeux: Rincer sous un mince filet d'eau à débit constant pendant 15 minutes d'affilée. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec la peau: Se laver ou se doucher immédiatement avec beaucoup d'eau et de savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion: Ne pas faire vomir à moins de directives contraires de la part d'un professionnel de la santé. Si la personne est toujours consciente, lui faire boire deux verres d'eau et obtenir des soins médicaux.

Inhalation: Amener la personne incommodée à l'air frais. Si elle éprouve des difficultés respiratoires, lui faire voir un médecin.

Note au médecin:

Ce produit est un hydrocarbure chloré moyennement toxique. En cas d'ingestion, il est conseillé d'évacuer le contenu de l'estomac, puis d'administrer du charbon activé. Il faut éviter l'administration de lait ou d'autres émoullients à base de graisses, car ils peuvent

Fiche signalétique


Kelthane* 50W Acaricide agricole

*Marque de commerce de Dow AgroSciences - Dow AgroSciences Canada Inc. est un usager autorisé.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613 996 6666

augmenter l'absorption. On peut donner du Diazépam pour traiter les convulsions. Ne pas administrer des sympathomimétiques tels que l'épinéphrine parce que les hydrocarbures chlorés peuvent sensibiliser le cœur aux catécholamines. Garder le patient sous surveillance pour déceler sans tarder tout dysfonctionnement du foie ou de la glande surrénale, ou encore une irritabilité du myocarde, non liée à l'administration d'amine adrénérgique.

5. Mesures de lutte contre le feu:

Point d'éclair: sans objet

Limites d'inflammabilité: inférieure: >2 kg/m³

Température d'inflammation spontanée: > 200°C

Agents d'extinction: CO₂, poudre chimique ou eau pulvérisée

Sensibilité au choc/à la décharge d'électricité statique: données indisponibles

Risques d'incendie et d'explosion

inhabituels: Se tenir face au vent. La décomposition thermique peut libérer du chlorure d'hydrogène et/ou du chlore gazeux. Les poussières, une fois qu'elles ont atteint une concentration suffisante, peuvent former un mélange explosif avec l'air. Contenir l'eau de lutte contre l'incendie afin de l'éliminer ultérieurement.

Matériel de lutte contre l'incendie: Tenue de feu complète et appareil de protection respiratoire autonome à pression positive intermittente.

6. Mesures à prendre en cas de rejet
accidentel:

Interdire l'accès aux personnes non autorisées et bloquer l'accès aux animaux domestiques et sauvages. Dans le cas de petits déversements, contenir puis balayer le produit. Verser dans des contenants hermétiques jusqu'à ce qu'on puisse l'éliminer sans risque. Ne pas nettoyer les lieux avec un aspirateur car les poussières ainsi créées peuvent former un mélange explosif avec l'air. Faire en sorte que le produit déversé ne contamine pas les réserves d'eau. Dans le cas de gros déversements, endiguer et barricader la zone, puis prévenir CANUTEC au 613 996 6666.

7. Manipulation et entreposage:

Manipulation: Ne pas manipuler ce produit près de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux ou d'eau. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Éviter de respirer les poussières. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

Laver les vêtements contaminés séparément de la lessive domestique, puis les faire sécher à l'air. Après avoir lavé les vêtements contaminés, faire fonctionner la machine à laver pendant un cycle complet avec de l'eau chaude et du savon seulement, avant de l'utiliser à nouveau pour la lessive de tous les jours. Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Entreposage: Conserver dans un endroit frais et bien aéré. Tenir le contenant fermé hermétiquement. Ne pas expédier ou entreposer ce produit avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des médicaments ou des vêtements.

8. Normes d'exposition, protection individuelle et limites d'exposition:
Limites d'exposition:

Dicofol: indisponibles. Le fabricant recommande 0,1 mg/m³ comme TWA (peau) et 0,3 mg/m³ comme STEL (peau).

Produits de réaction: indisponibles

Lignosulfonate de sodium: indisponibles

Silice amorphe: TWA ACGIH est de 10,0 mg/m³, TWA OSHA et TWA de Dow AgroSciences est de 6,0 mg/m³, poussières totales.

Mesures d'ingénierie: Assurer une ventilation de tirage générale et/ou locale pour maintenir la concentration des contaminants atmosphériques au-dessous des limites d'exposition. Dans les espaces clos, là où la concentration de contaminants atmosphériques risque de dépasser les limites d'exposition, assurer une ventilation de tirage supplémentaire.

Protection respiratoire: Maintenir la concentration des contaminants atmosphériques au-dessous des limites d'exposition. Pour les cas d'urgence et autres cas où les limites d'exposition pourraient être dépassées, les travailleurs doivent porter un masque complet

Fiche signalétique


Kelthane* 50W Acaricide agricole

*Marque de commerce de Dow AgroSciences - Dow AgroSciences Canada Inc. est un usager autorisé.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613 996 6666

ou un demi-masque homologués munis d'une boîte filtrante ou d'une cartouche de protection contre les vapeurs organiques homologuées pour l'utilisation de pesticides ou encore un respirateur à adduction d'air filtré, actionné à l'aide d'un moteur, pas trop ajusté. Dans les endroits où les limites d'exposition pourraient être dépassées de beaucoup, ou dans les endroits fermés ou mal ventilés, les travailleurs doivent utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive intermittente homologué ou un respirateur à adduction d'air et à pression positive intermittente avec source d'oxygène autonome.

Vêtements de protection: Pour de brefs contacts durant la fabrication, l'entreposage et le transport, porter des vêtements de protection propres. Durant les opérations où il y a un risque de contact direct avec le produit concentré, porter des vêtements de protection qui ne laissent pas passer ce produit. Selon l'activité à effectuer, porter un écran facial, un appareil respiratoire, des bottes, des gants, un tablier ou une tenue de protection complète. Les opérateurs et les autres travailleurs qui manipulent le produit dans le champ, incluant les personnes qui réparent ou nettoient le matériel d'épandage, doivent porter des vêtements de protection propres, des gants et des bottes imperméables. De plus, les personnes qui préparent des dilutions pour le champ et/ou qui les transfèrent doivent porter un tablier imperméable.

Protection des yeux: Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Autre protection: aucune mention

9. Propriétés physiques et chimiques:

Point d'ébullition: sans objet

Pression de vapeur: sans objet

Volatilité: 0%

pH: 7,0

Apparence: poudre allant du blanc au gris

Odeur: foin frais

Coefficient de répartition eau/huile:
indisponible

Masse volumique en vrac: 250 kg/m³

Vitesse d'évaporation: sans objet

Solubilité dans l'eau: se disperse

Viscosité: sans objet

Seuil olfactif: indisponible

Point de fusion: indisponible

10. Stabilité et réactivité:

Stabilité: Ce produit est stable dans des conditions normales d'entreposage. La température d'entreposage maximale pour ce produit est 65°C. La décomposition commence à plus de 100°C.

Incompatibilité: Éviter le contact avec les acides. Le contact avec le fer ou l'acier doux accélérera la dégradation du produit.

Produits de décomposition dangereux: Une décomposition thermique peut libérer du chlorure d'hydrogène et/ou du gaz chloreux.

Polymérisation dangereuse: Ne se produira pas.

11. Données sur la toxicité:

Absorption cutanée: DL 50 cutanée aiguë (rat) >5000 mg/kg

Ingestion: DL 50 orale aiguë (rat) 3060 mg/kg

Inhalation: À la concentration maximale qu'on a pu réaliser dans les essais (4,5 mg/l – quatre heures), on n'a constaté aucun effet néfaste chez les animaux d'expérimentation.

Sensibilisation: Ce produit a causé une légère irritation cutanée chez le lapin.

Effets chroniques: Une surexposition répétée au dicofol peut causer des lésions aux reins, au foie et au cœur. À la suite d'une exposition à des doses très élevées, on a aussi observé des effets toxiques aux glandes surrénales, aux reins, au cœur, aux testicules, aux ovaires et à la vessie. Une fois absorbé, le dicofol peut s'accumuler dans les tissus adipeux. Aucun de ces effets ne devrait se produire lors d'une exposition normale en milieu de travail. Une activité intense ou le jeûne peuvent mobiliser le dicofol absorbé, ce qui provoquerait alors la réapparition de symptômes de toxicité aiguë longtemps après l'exposition.

Cancer: Dans les études à long terme chez les souris et les rats, le dicofol administré dans l'alimentation n'a pas causé le cancer.

Anomalies congénitales: Le dicofol a causé des anomalies congénitales dans certaines études sur animal, mais seulement à des doses excessives qui étaient gravement toxiques pour la mère.

Fiche signalétique


Kelthane* 50W Acaricide agricole

*Marque de commerce de Dow AgroSciences - Dow AgroSciences Canada Inc. est un usager autorisé.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613 996 6666

Effets sur la reproduction: Dans les essais de laboratoire, on a observé certains effets chez le rat mais seulement à des doses qui étaient toxiques pour la mère.

Mutagénicité: Les divers essais *in vivo* et *in vitro* sur le dicofol ont donné des résultats négatifs.

12. Incidence sur l'environnement:

Le dicofol est non toxique pour les abeilles, mais hautement toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques. Le dicofol est légèrement toxique pour les oiseaux, mais on a constaté un amincissement de la coquille et une réduction du taux de survie de la progéniture chez certaines espèces aviaires. On ne dispose pas de données sur le potentiel de bioconcentration.

Dégradation et métabolisme:

Dans le sol/l'environnement : Le dicofol est pour ainsi dire insoluble dans l'eau et est grandement adsorbé par les particules du sol. Par conséquent, il est presque immobile dans les sols et risque fort peu de s'infiltrer dans les eaux souterraines. Même dans un sol sableux, on n'a pas décelé de dicofol à moins de 7,5 cm de profondeur (tests standard sur des colonnes de sol). Il est possible que le dicofol s'infiltrer dans les eaux de surface en présence d'une érosion du sol. La demi-vie du dicofol dans le sol est de 60 jours. Après l'épandage du Kelthane sur un champ de fraises à raison de 7,8 kg/ha d'ingrédient actif, la demi-vie des résidus du dicofol ou de ses métabolites a été de 78 jours. Dans la plupart des sols, le dicofol est sujet à une décomposition chimique. Il est aussi sujet à la dégradation par les rayons ultraviolets. Dans un sol sablo-argileux, sa demi-vie par suite d'une photodégradation a été de 30 jours. Dans un milieu anaérobie, la demi-vie du dicofol est de 15,9 jours.

Dans l'eau: Le dicofol se décompose dans l'eau ou s'il est exposé à des rayons ultraviolets à un pH supérieur à 7. Sa demi-vie dans une solution à un pH de 5 est de 47 à 85 jours, et à un pH de 7, de 7 minutes à 99 heures. Le principal produit de dégradation par hydrolyse est le dichlorobenzophénone (DCBP). En raison de son coefficient d'absorption très élevé, le dicofol

devrait être adsorbé par les sédiments lorsqu'il est libéré dans les eaux libres.

Chez les animaux: À la suite d'une administration orale chez le rat, les principaux métabolites sont le 4,4'-dichlorobenzophénone et le 2,2'-dichloro-1, 1'-bis(chlorophényl)éthanol. On a décelé la présence des mêmes métabolites chez les poules pondeuses et les chèvres laitières.

Dans les végétaux: Dans un certain nombre d'études, on a constaté que les résidus du dicofol sur les tissus de plantes traitées étaient restés inchangés pendant une période allant jusqu'à deux jours.

13. Information sur l'élimination:

Produit non voulu inutilisé: Consulter Dow AgroSciences ou l'organisme de réglementation provincial.

Élimination des contenants: Nettoyer et éliminer les contenants vides en suivant les instructions qui figurent sur l'étiquette du produit. S'il n'y a pas d'instructions ou si les instructions sont ambiguës, consulter Dow AgroSciences au 800 667 3852 ou l'organisme de réglementation provincial.

14. Information sur le transport:

Ce produit est classé comme «non réglementé» en vertu du règlement de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses.

15. Information réglementaire:

Numéro d'enregistrement - Loi sur les produits antiparasitaires: 24707

Pour de plus amples renseignements, composer: 800 667 3852

Fiche maîtresse: Rohm and Haas 879079-3

État de la FS: Sections révisées: date efficace seulement

Remplace: le 21 mai, 2005

16. Autres renseignements:

Classement selon le Code national de prévention des incendies : produit non réglementé

Indices de la NFPA: Santé: 1; Inflammabilité: 1; Réactivité: 0

Avis: Certains renseignements contenus dans la présente fiche signalétique sont basés sur l'information fournie par l'ancien fabricant de ce

Fiche signalétique

**Kelthane* 50W Acaricide agricole**

*Marque de commerce de Dow AgroSciences - Dow AgroSciences Canada Inc. est un usager autorisé.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613 996 6666

produit (Rohm and Haas) et sur des documents du domaine public. Puisque Dow AgroSciences Canada Inc. (DASCI) n'a pas encore vérifié cette information, DASCI ne peut en garantir l'exactitude. La présente fiche signalétique est susceptible de changements par DASCI à tout moment. DASCI n'accepte aucune responsabilité qui pourrait résulter de quelque façon que ce soit de l'utilisation de fiches signalétiques qui ne sont pas publiées par DASCI, ou qui ont été modifiées

sans l'autorisation écrite expresse de DASCI. Les utilisateurs de la présente fiche signalétique doivent s'assurer qu'ils ont en main la version autorisée la plus récente de cette fiche signalétique et doivent assumer toute responsabilité à cet égard. Toute incohérence ou toute anomalie dans le contenu de la présente fiche signalétique doivent être résolues en faveur de DASCI en se référant à la plus récente version de la fiche publiée par DASCI.
